

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 février 2013

Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?

Déclaration du groupe des professions libérales

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, les organisations non gouvernementales sont devenues des co-acteurs du développement, mais le projet d'avis nous interroge sur la taille qui leur permettrait d'agir plus efficacement et sur leur capacité à évoluer pour devenir des acteurs efficaces et crédibles.

Les enjeux sont connus et des progrès ont été réalisés dans le domaine de la santé avec la baisse de la mortalité infantile, le recul des affections imputables au Sida ou bien encore le recul des décès dus au paludisme et à la tuberculose.

Il reste cependant beaucoup à faire en matière d'accès à l'eau potable, de taux de pauvreté, de disparité des richesses, sans compter que plus des trois quarts de l'humanité ne bénéficient toujours pas de protection sociale minimale.

La malnutrition sévit très largement et l'horizon 2050, avec la raréfaction des ressources naturelles, conjuguée aux modifications climatiques, ne nous permet pas d'être particulièrement optimistes.

De plus, l'impact sur les équilibres géopolitiques, la paix et la sécurité dans le monde peuvent avoir un effet considérable. Les ONG françaises rencontrent des difficultés à rivaliser avec certaines ONG internationales pour contribuer à l'effort de solidarité et participer au rayonnement de la France à l'étranger. Elles devront, pour s'inscrire dans cette démarche internationale, engager des regroupements pour parvenir à des entités de taille critique en mutualisant leurs moyens et leurs compétences dans le montage de dossiers ou d'opérations à mener sur le terrain. Le projet d'avis plaide en ce sens.

Mais pour nous, au-delà de la taille des ONG, ce qui compte avant tout, c'est leur capacité à s'adapter aux besoins du pays et à s'appuyer sur des forces locales. Cela suppose de mieux cibler les domaines dans lesquels des complémentarités ou des effets de levier sont possibles.

Cela suppose également de pouvoir s'appuyer sur des sociétés locales qui s'avèrent être des relais indispensables à leur action. Le projet d'avis préconise à juste titre d'encourager des partenariats multi-acteurs. Nous rappelons que, parmi eux, figurent déjà les professionnels de la santé mobilisés pour prodiguer des soins et fournir du matériel médical ou bien encore, les architectes, par exemple appelés pour reconstruire dans l'urgence après un séisme ou un tsunami.

Nous approuvons les préconisations qui vont dans le sens d'une professionnalisation plus affirmée des ONG dans leur capacité de gestion d'intervention. La reconnaissance de leur efficacité et de leur crédibilité repose en effet sur ce

professionnalisme qui fait défaut à certaines d'entre elles, sur leur efficacité sur leur terrain et sur leur capacité à innover. La procédure de certification ou de labellisation peut, quand elle existe, attester de la conformité de l'action des ONG à un certain nombre de bonnes pratiques en termes de gouvernance, de gestion financière et d'efficacité. Nous ne pouvons qu'encourager ces améliorations indispensables pour susciter confiance et générosité.

Dans un contexte budgétaire contraint, il revient à l'État de clairement indiquer le rôle qu'il souhaite leur voir jouer et nous ne sommes pas convaincus que la France puisse tenir l'engagement du doublement de l'aide au développement.

Quand on sait que deux tiers des ressources des ONG françaises sont d'origine privée, on comprend les inquiétudes qui se manifestent quant aux conséquences de la crise économique sur leurs ressources, voire d'une éventuelle réduction des avantages fiscaux sur les dons, par exemple.

Le projet d'avis demande une stabilisation, voire une programmation des financements afin que les ONG puissent être en mesure de planifier des stratégies de long terme. Puisse-t-il être entendu !

En renouvelant à votre section, à vous, Monsieur le rapporteur, nos félicitations pour ce formidable travail, le groupe des professions libérales votera le projet d'avis.